

## **Déclaration SUD-Rail au CER du 30 Août 2018 :**

Il y a un an, deux dirigeants d'Air France perdaient leur chemise alors qu'ils s'enfuyaient du siège de la compagnie devant plus de deux mille salarié-e-s en colère.

L'image a fait le tour du pays et bien au-delà.

Elle est devenue le symbole de la colère ouvrière... Cette colère exprimait le refus d'un énième plan patronal fait de mensonges et de chantages, construit seulement pour augmenter la marge financière de l'entreprise.

Mais cette colère permettait aussi d'exprimer avec force la puissance collective que peuvent représenter des travailleurs/ses mobilisé-e-s face à un petit groupe de dirigeants.

La répression s'abat partout sur des femmes et des hommes qui ont fait grève, participé aux actions, été présents dans les Assemblées Générales, les piquets de grève, ces mois derniers. On touche, avec l'exemple d'Air France et celui de la répression post-grève des cheminot-e-s, au cœur de la violence patronale quotidienne et au rôle que joue la règle disciplinaire dans l'entreprise, la répression sous toutes ses formes, répression non seulement de la grève, mais aussi de l'action des travailleurs/ses en général, dès qu'elle échappe à l'ordre fixé dans l'entreprise par l'encadrement et la hiérarchie.

Des centaines d'autres exemples pourraient être pris; au premier rang celui des Goodyear d'Amiens ou des postiers – du 92 notamment – et à chaque fois les ingrédients sont les mêmes : une direction impose sa violence habituelle, faite de sanctions, de remises en cause des droits collectifs, de licenciements...

SNCF est souvent classée parmi les entreprises où le dialogue social est très poussé... selon les critères habituels des réseaux RH ou du gouvernement.

Mais le management qui y est pratiqué montre bien que le dialogue social a un spectre très étroit, celui de la soumission aux orientations de la direction et de l'absence de toute riposte aux attaques patronales.

Ces dérives autoritaires de l'État, des patrons, des dirigeants de la SNCF, doivent cesser; ceux injustement licenciés réintégrés et les sanctions inappropriées abandonnées !

Les 3 mois de conflit SNCF ont engendrés des sanctions et beaucoup d'autres sont encore programmés.

Les sanctions sont donc les seules réponses que la direction SNCF peut donner à ses agents qui se battent pour défendre leur outil de travail.

Exemple le plus parlant, le plus choquant, celui de Christelle Tebourski, inexplicablement traduite devant le conseil de discipline et menacée d'une radiation des cadres pour une altercation verbale.

Plonger, de manière injustifiée, une salariée dans un état psychologique si fragile et inquiétant, comme elle l'est actuellement, est particulièrement grave !

On ne licencie pas une gréviste pour une altercation verbale, c'est illégal !

Pour SUD-Rail, il n'est pas question de laisser faire sans réagir.

La délégation SUD-Rail va quitter cette séance en signe de protestation vis-à-vis de cette répression arbitraire, dangereuse et disproportionnée.